

M A N C H E

M O R T A I N

Terrains aux abords de
LA GRANDE CASCADE

ARRETE DU 16 JUIN 1943

La partie des terrains sis aux abords de la Grande Cascade de Mortain (Manche) et comprenant, sur une largeur de 50 mètres à l'Est de la Route Nationale 177 les parcelles cadastrales n°81 et 83. 121 section C, ainsi que la portion de la parcelle 82 est classée parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

En ce qui concerne les immeubles bâtis, la mesure ne vise que les façades et toitures.

signé : L. HAUTECOEUR

Par délégation;
Le Conseiller d'Etat
Secrétaire Général des Beaux-Arts

Pour copie conforme,
Le Chef du bureau des
Monuments historiques
et des sites

50001